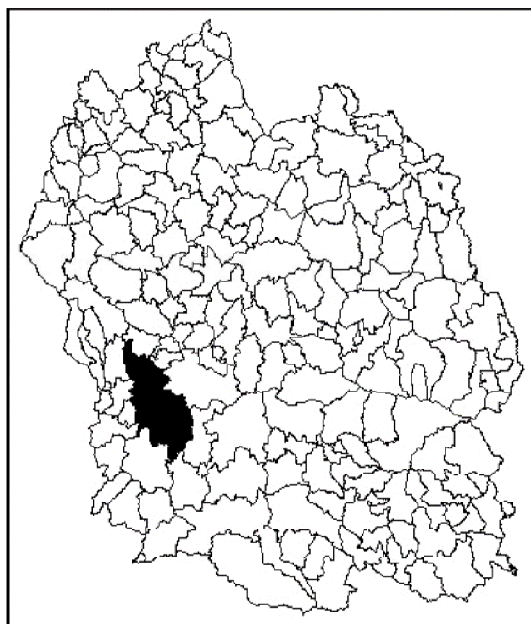


P.P.R.

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION



COMMUNE DE LA CANOURGUE

RUISSEAUX DU CHARDONNET À AUXILLAC ET MARIJOLET

Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par BRL Ingénierie en septembre 1998 .

CARTOGRAPHIE DE
L'ALEA
D'INONDATION

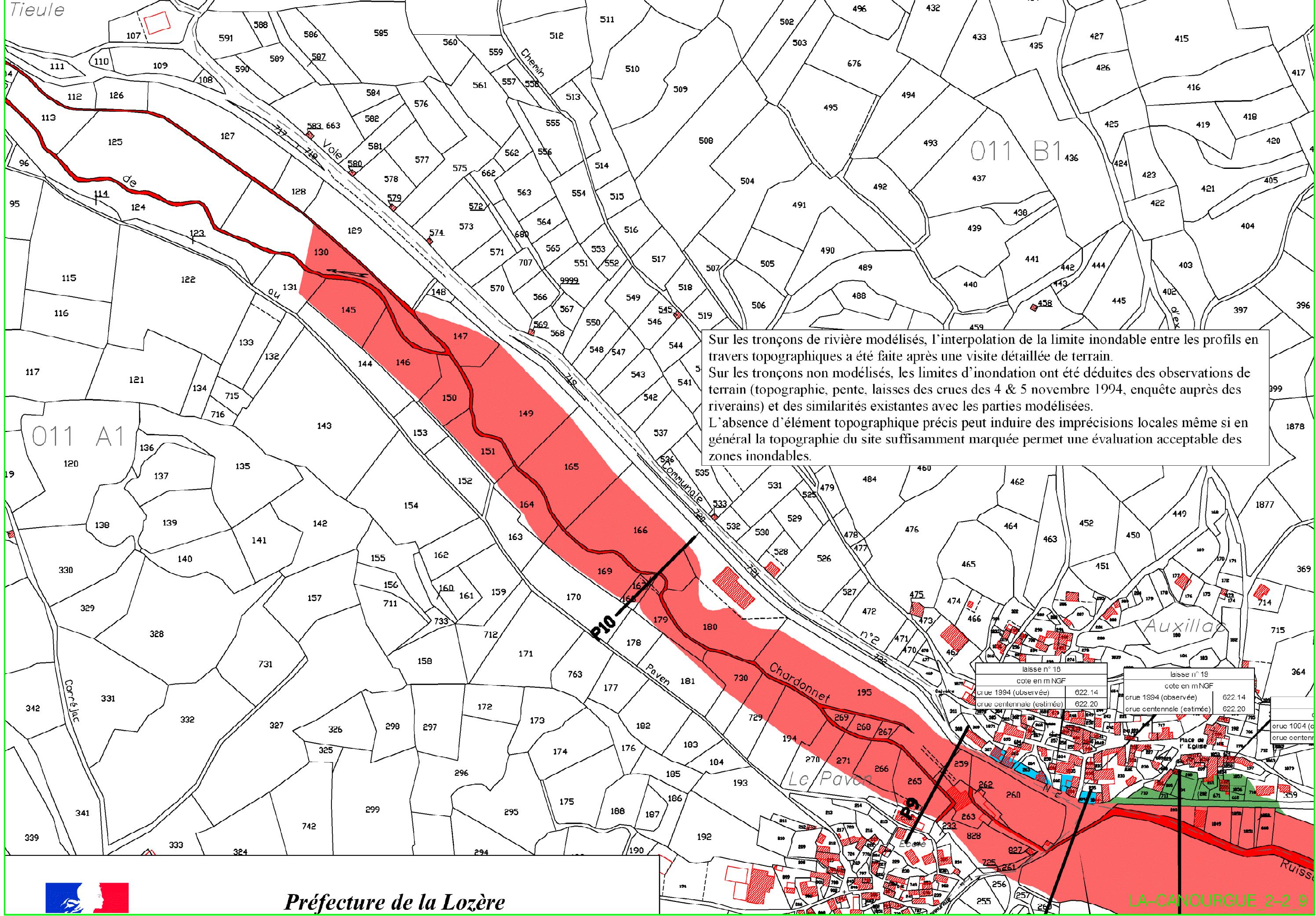
FW août 2003
sources :
DDE48 - SUHE urb
BRL ingénierie

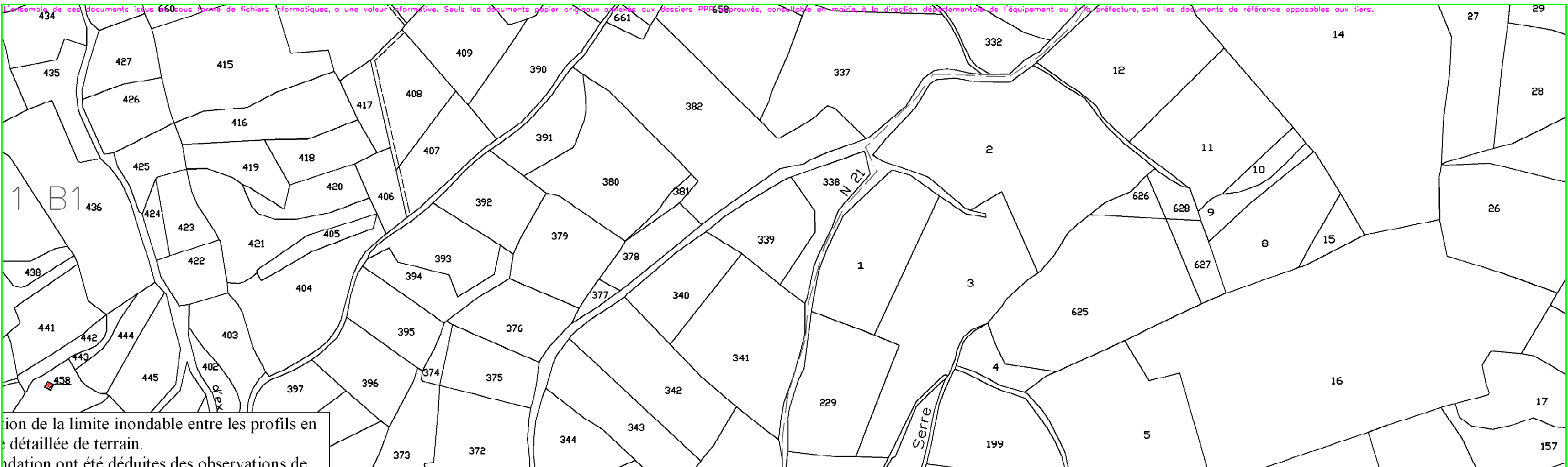
**PLAN DE
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultable en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

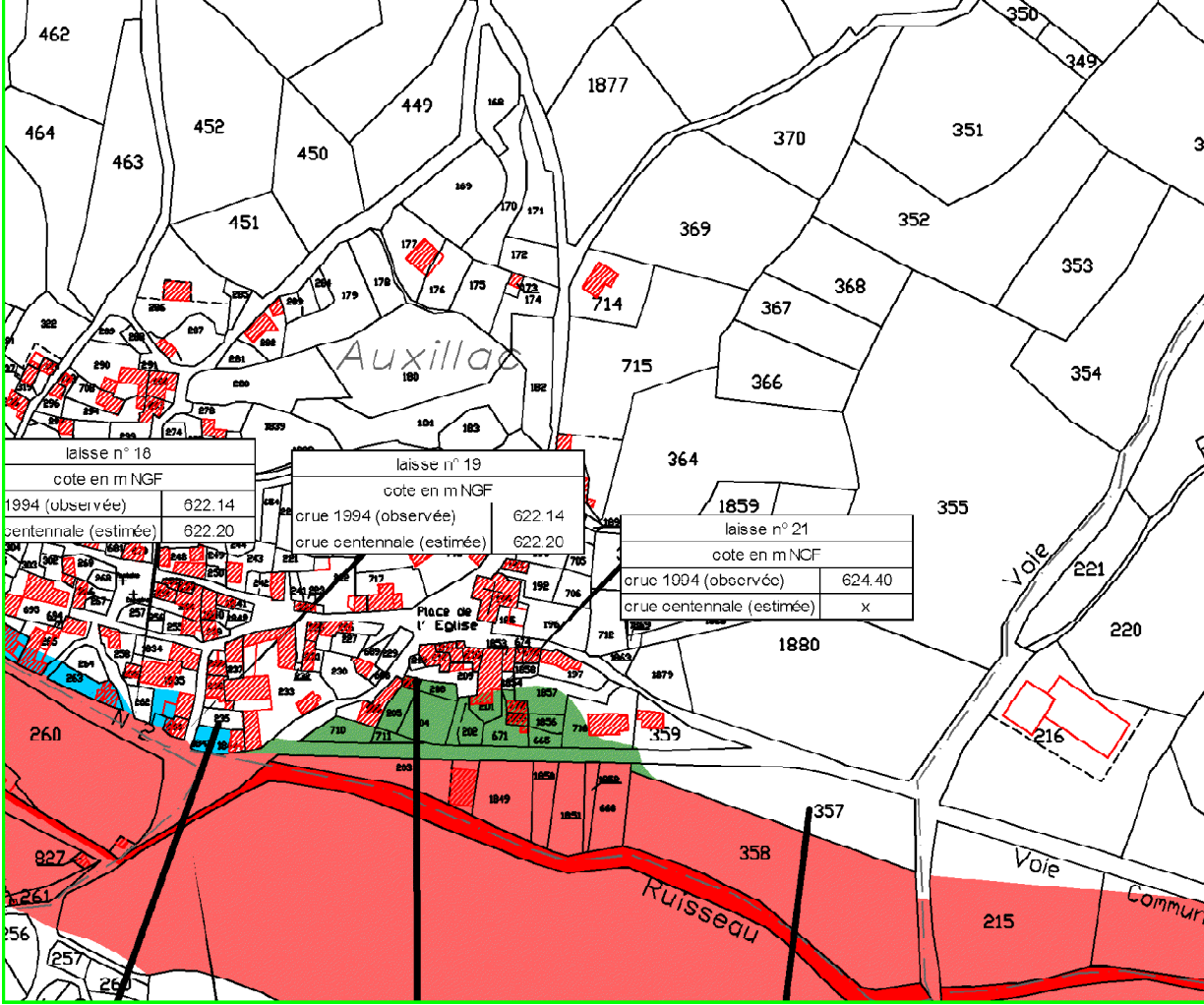
2/2

LA-CANOURGUE 2-2 8

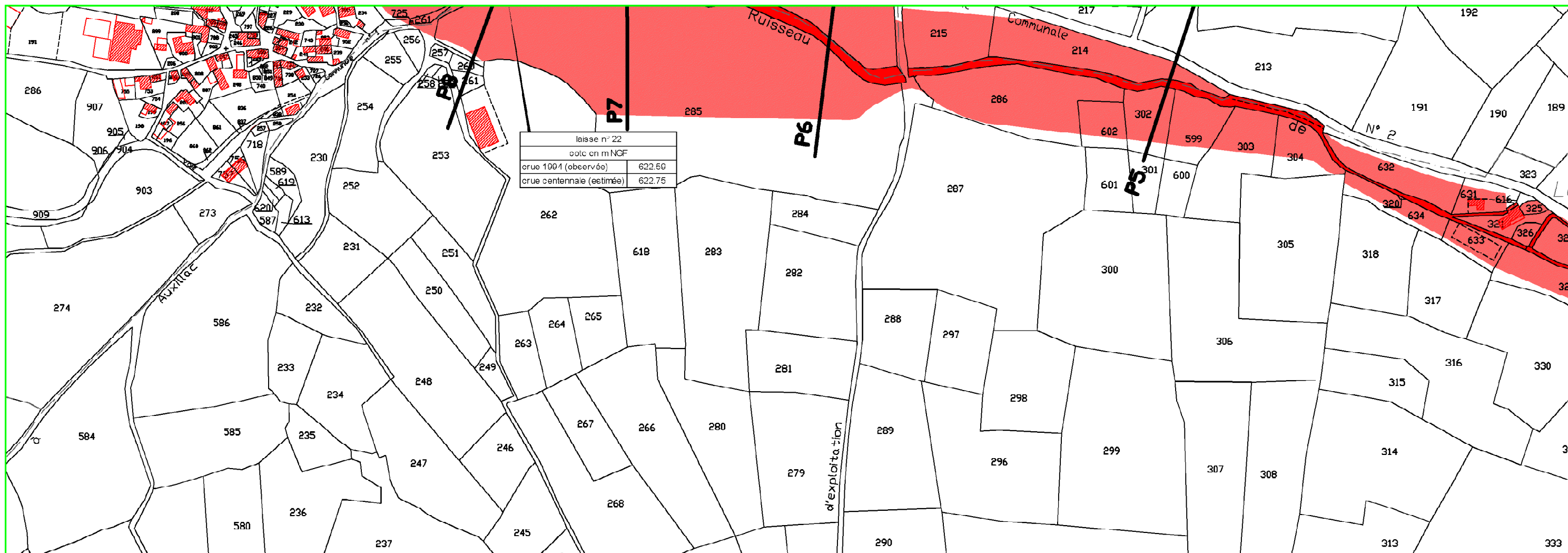




tion de la limite inondable entre les profils en
 e détaillée de terrain.
 ndation ont été déduites des observations de
 4 & 5 novembre 1994, enquête auprès des
 rties modélisées.
 nduire des imprécisions locales même si en
 quée permet une évaluation acceptable des



LA RUISSEAU DE CHARDONNET À AUXILLAC				
cotes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale				
N° du profil	Position Abscisse (m)	Ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	Cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
P1	0	666.10	666.30	Village de Marijoulet
P2	305	656.80	657.00	
P3	460	653.70	653.90	
P4	645	649.60	649.80	
P5	1700	630.40	630.60	Village d'Auxillac
P6	1995	624.80	625.00	
P7	2155	622.90	623.10	
P8	2275	622.70	622.90	
Ouvrage hydraulique amont	2285	622.70	622.90	Chemin communal d'Auxillac à la Canourgue
Ouvrage hydraulique aval	2285	622.20	622.40	
P9	2415	618.30	618.50	
P10	2775	611.00	611.20	



LÉGENDE DU PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Échelle du plan: 1/3000



Rivières

A / Zones inondables urbanisées



Risque d'inondation moindre ($H < 0,5m$ et $V < 1m/s$)



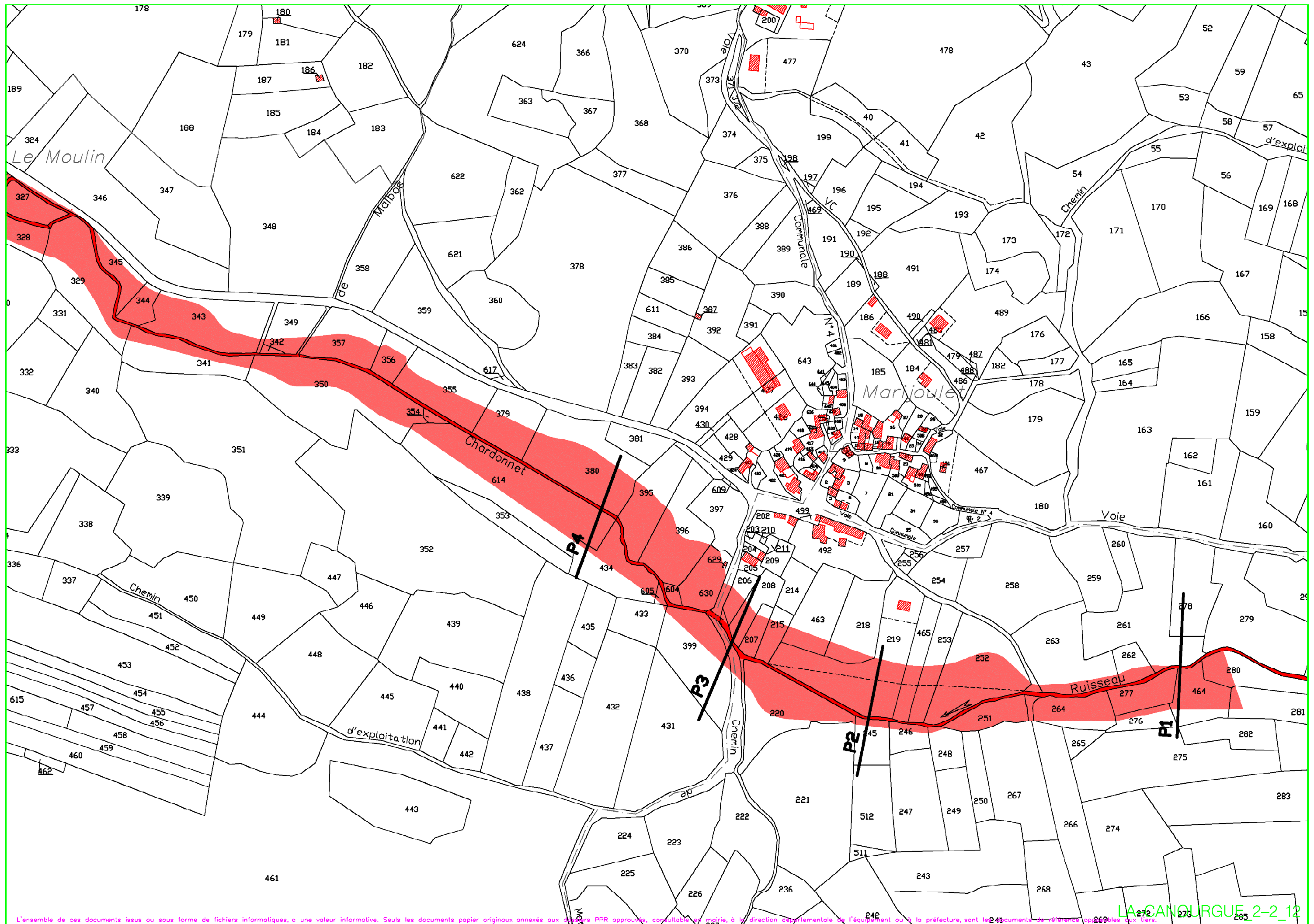
Zones où le débordement peut provoquer l'inondation

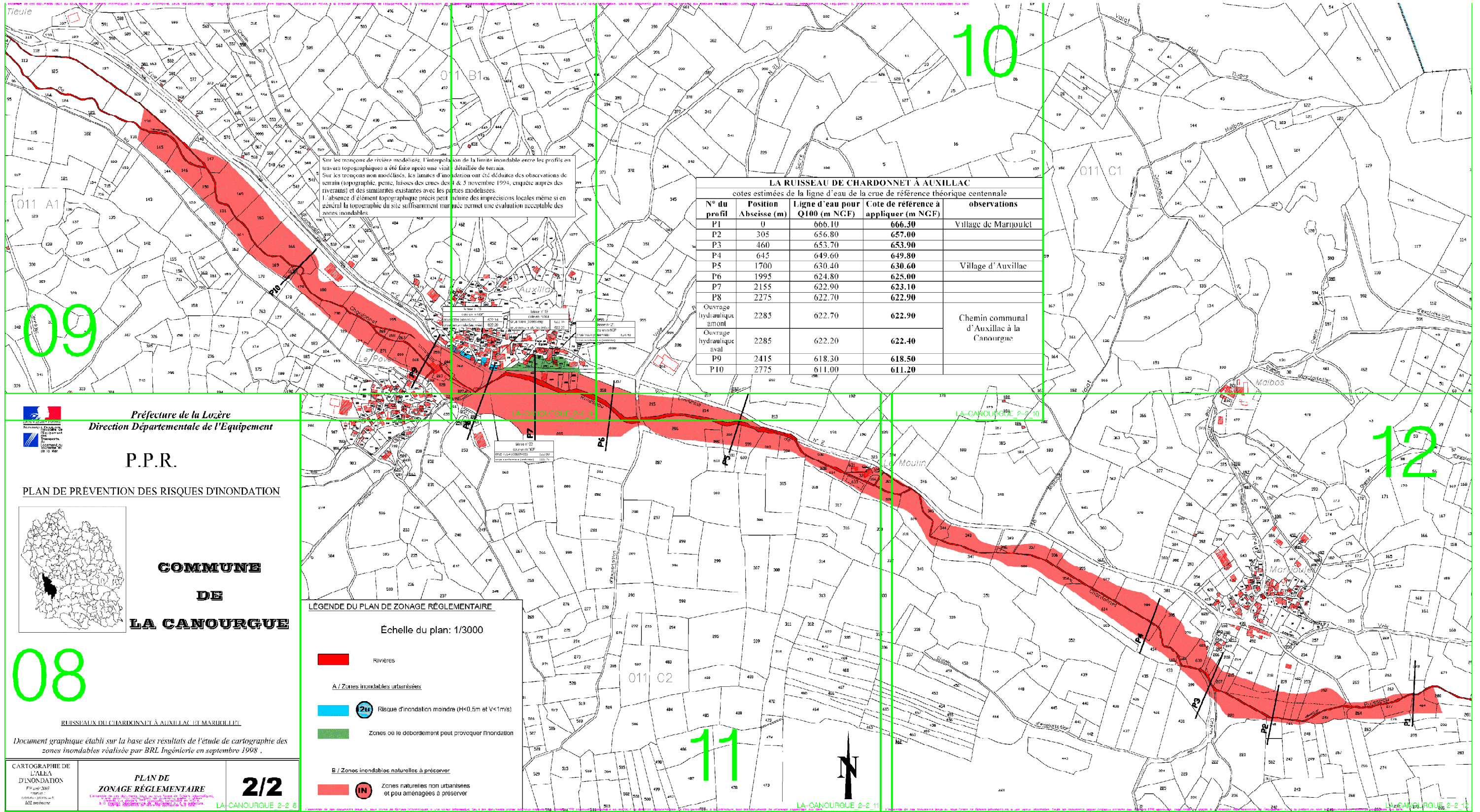
B / Zones inondables naturelles à préserver



Zones naturelles non urbanisées et peu aménagées à préserver







Préfecture de la Lozère
 Direction Départementale de l'Équipement

P.P.R.

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION



COMMUNE
 DE
 LA CANOURGUE

08

RUISSEAU DE CHARDONNET À AUXILLAC ET MARIJOLET

Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par BRL Ingénierie en septembre 1998.

CARTOGRAPHIE DE L'ALÉA D'INONDATION

PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

2/2

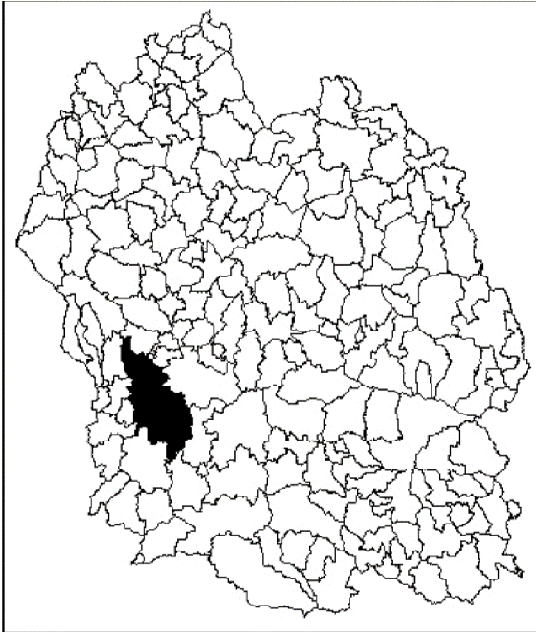
LA-CANOURGUE 2-2-8

Échelle du plan: 1/3000

Rivières
 A / Zones inondables urbanisées
 Risque d'inondation moindre (H<0.5m et V<1m/s)
 Zones où le débordement peut provoquer inondation
 B / Zones inondables naturelles à préserver
 Zones naturelles non urbanisées et peu aménagées à préserver

P.P.R.

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION



COMMUNE DE LA CANOURGUE

RIVIÈRE L'URUGNE AUX CAMPINGS

*Document graphique établi sur la base des résultats
de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par BRL Ingénierie
en septembre 1998 et en mars 2003.*

CARTOGRAPHIE DE
L'ALEA
D'INONDATION

FW août 2003
sources :
DDE18 - SUHE urb
BRL ingénierie

**PLAN DE
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**

L'ensemble de ces documents, issus ou sous forme de fichiers informatiques,
à une valeur informative, seuls les documents papier originaux
annexés aux dossiers PPR approuvés, consultable en ligne,
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,
sont les documents de référence opposables aux tiers.

2/3

LA-CANOURGUE_2-3_13

RIVIÈRE L'URUGNE AUX CAMPINGS

*Document graphique établi sur la base des résultats
de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par BRL Ingénierie
en septembre 1998 et en mars 2003.*

CARTOGRAPHIE DE
L'ALEA
D'INONDATION

FW août 2003
sources :
DDE48 - SUHE urb
BRL ingénierie

**PLAN DE
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**

2/3

LÉGENDE DU PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Échelle du plan: 1/2500



Rivières

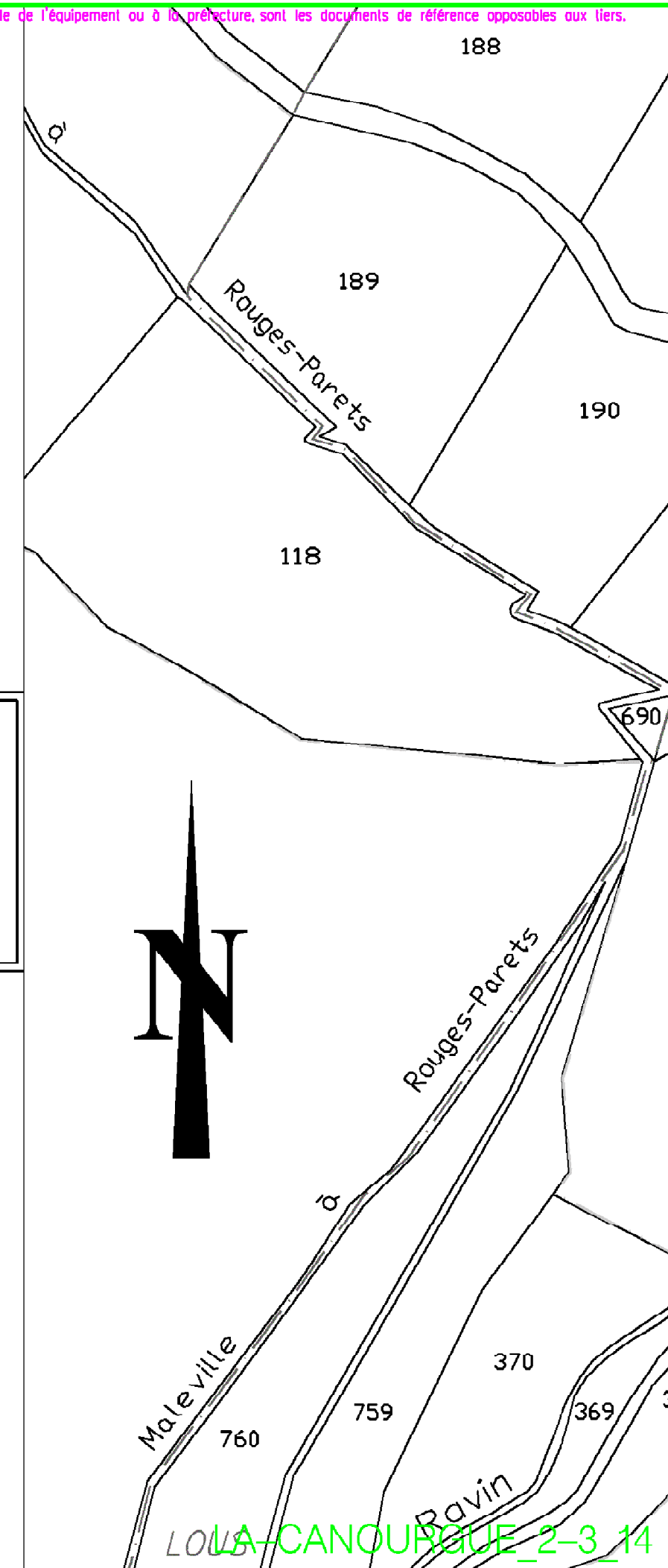
Zones inondables naturelles à préserver



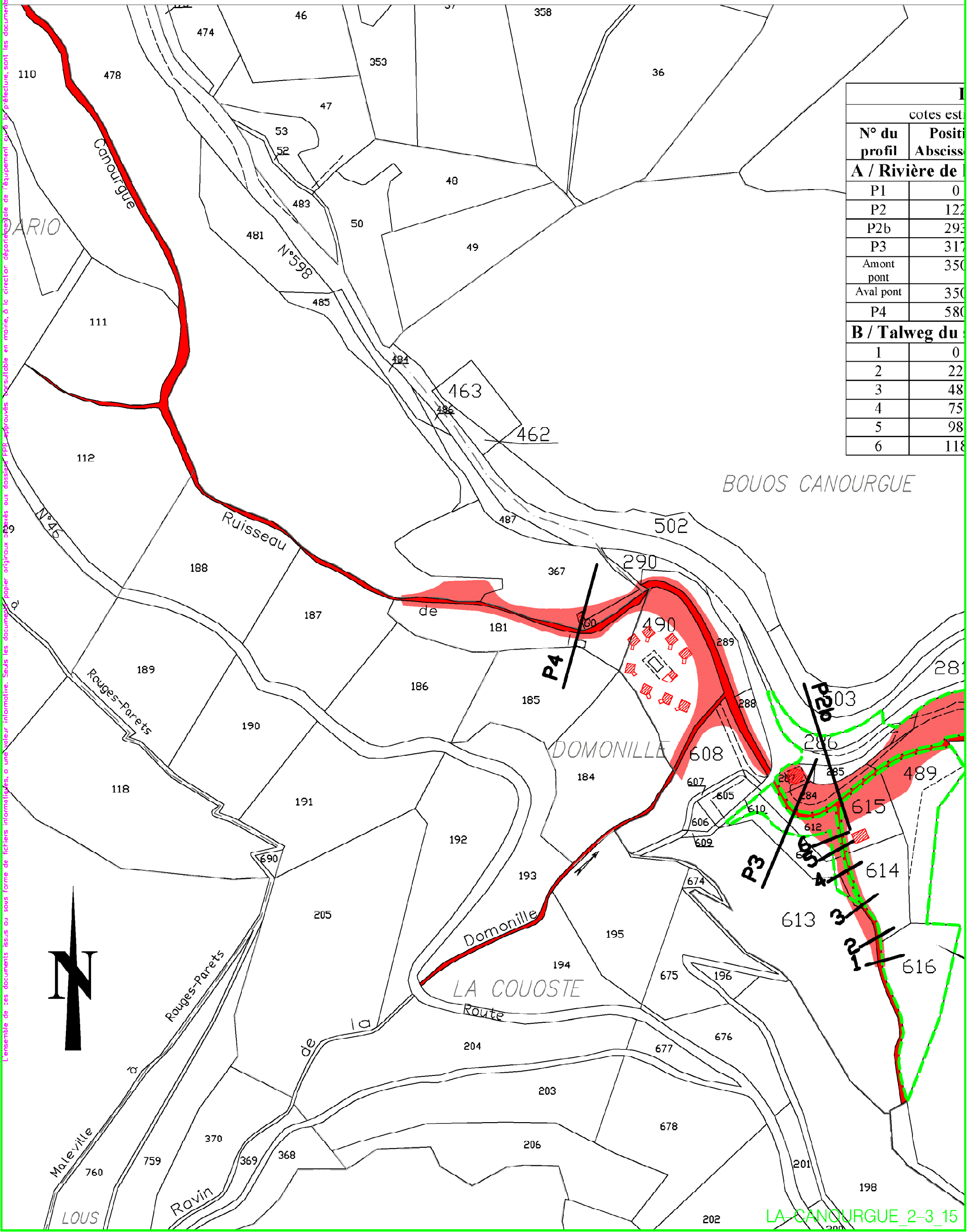
Zones naturelles non urbanisées
et peu aménagées à préserver



Limite des zones d'implantation des campings

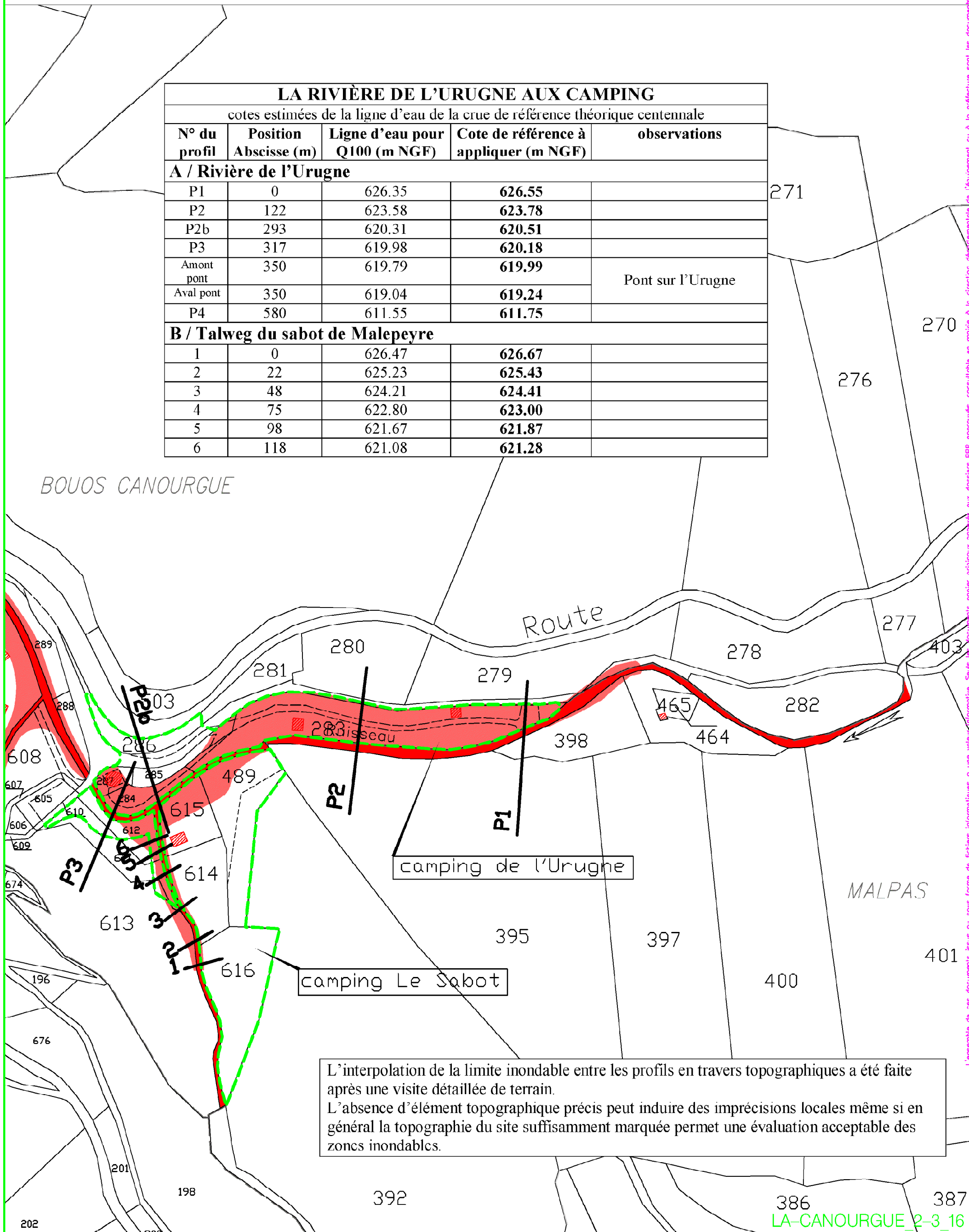


L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaires déposés aux dossiers PFI approuvés, consultable en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.



cotes est	
N° du profil	Positi Absciss
A / Rivière de	
P1	0
P2	122
P2b	293
P3	317
Amont pont	350
Aval pont	350
P4	580
B / Talweg du	
1	0
2	22
3	48
4	75
5	98
6	118

LA RIVIÈRE DE L'URUGNE AUX CAMPING				
cotes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale				
N° du profil	Position Abscisse (m)	Ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	Cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
A / Rivière de l'Urugne				
P1	0	626.35	626.55	
P2	122	623.58	623.78	
P2b	293	620.31	620.51	
P3	317	619.98	620.18	
Amont pont	350	619.79	619.99	Pont sur l'Urugne
Aval pont	350	619.04	619.24	
P4	580	611.55	611.75	
B / Talweg du sabot de Malepeyre				
1	0	626.47	626.67	
2	22	625.23	625.43	
3	48	624.21	624.41	
4	75	622.80	623.00	
5	98	621.67	621.87	
6	118	621.08	621.28	



BOUOS CANOURGUE

Route

camping de l'Urugne

camping Le Sabot

MALPAS

L'interpolation de la limite inondable entre les profils en travers topographiques a été faite après une visite détaillée de terrain.
L'absence d'élément topographique précis peut induire des imprécisions locales même si en général la topographie du site suffisamment marquée permet une évaluation acceptable des zones inondables.

L'ensemble de ces documents, issus ou sous forme de fichiers informatiques, ou une valeur informative. Seuls les documents papier, approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.



Préfecture de la Lozère
Direction Départementale de l'Équipement

P.P.R.

13

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION



COMMUNE
DE
LA CANOURGUE

RIVIÈRE L'URUGNE AUX CAMPINGS

Document graphique établi sur la base des résultats
de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par BRL Ingénierie
en septembre 1998 et en mars 2003.

CARTOGRAPHIE DE
L'ALEA
D'INONDATION

FW août 2003
sources :
DDEIS - SUHE urb
BRL Ingénierie





PLAN DE
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

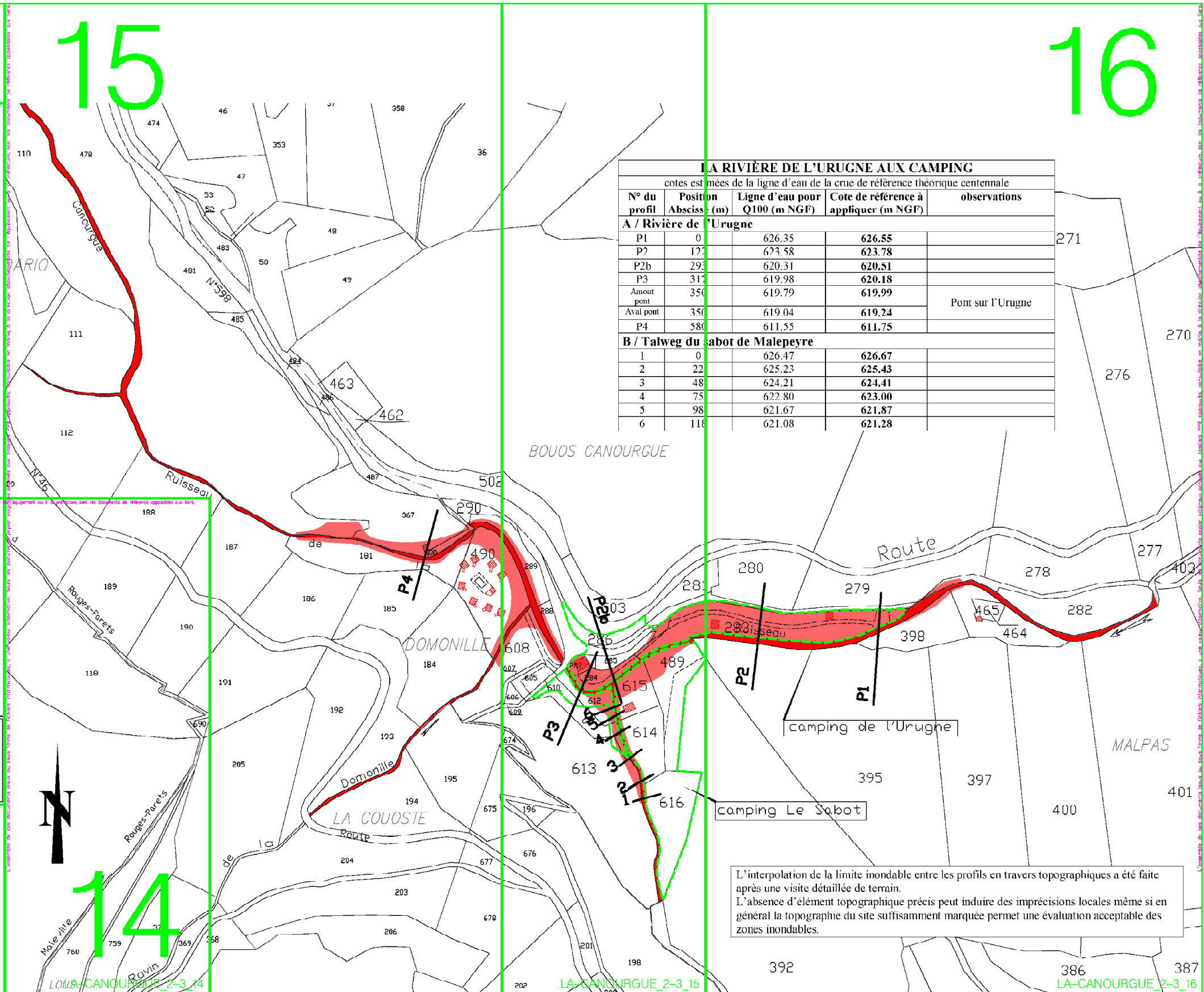
2/3

LA-CANOURGUE 2-3 13

LÉGENDE DU PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Échelle du plan: 1/2500

-  Rivières
-  Zones inondables naturelles à préserver
-  Zones naturelles non urbanisées et peu aménagées à préserver
-  Limite des zones d'implantation des campings



LA RIVIÈRE DE L'URUGNE AUX CAMPING				
cotes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale				
N° du profil	Position Absciss: (m)	Ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	Cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
A / Rivière de l'Urugne				
P1	0	626.35	626.55	
P2	17	623.58	623.78	
P2b	29	620.31	620.51	
P3	317	619.98	620.18	
Amont pont	350	619.79	619.99	
Aval pont	350	619.04	619.24	Pont sur l'Urugne
P4	580	611.55	611.75	
B / Talweg du Sabot de Malepeyre				
1	0	626.47	626.67	
2	22	625.23	625.43	
3	48	624.21	624.41	
4	75	622.80	623.00	
5	98	621.67	621.87	
6	118	621.08	621.28	

L'interpolation de la limite inondable entre les profils en travers topographiques a été faite après une visite détaillée de terrain.
L'absence d'élément topographique précis peut induire des imprécisions locales même si en général la topographie du site suffisamment marquée permet une évaluation acceptable des zones inondables.